## BUREAU d'AIDE JURIDICTIONNELLE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE NIMES

## PIÈCES A JOINDRE EN COPIE

- 1°) L' imprimé ci joint complété, daté et signé
- 2°) Copie intégrale Livret de Famille ou Copie Acte de Naissance des Membres de votre famille à charge
- 3°) Copie Carte Nationale d'Identité (si vous êtes ETRANGER, joindre Copie Carte de Séjour)
- Si vous êtes sous curatelle ou tutelle joindre copie jugement
- 4°) JUSTIFICATIF DE VOS REVENUS de 2015 et 2016 et de ceux de toutes les personnes qui vivent avec vous ( conjoint, concubin, parent , colocataire ou autre )
  - bulletins de salaires ANNÉE 2015/2016 mois par mois
- Justificatifs de vos pensions et retraites ANNÉE 2015/2016
- Relevés indemnités POLE EMPLOI ANNÉE 2015/2016 mois par mois
- Copie DERNIERS AVIS d'IMPOSITION (reçus en 2015 )
- copie déclaration intégrale dernière déclaration de revenus Relevés de vos indemnités journalières si ARRÊT MALADIE
  - Justificatifs de vos revenus fonciers ou autres
  - Bénéfices Industriels et commerciaux Evaluation régime du Forfait Copie de Bilan.
  - copie trimestrielle déclaration RSI Année 2015
- Relevés des pensions alimentaires perçues ou versées en 2015/2015 avec justificatifs des versements
  - Dernier relevé prestations C.A.F et RSA
  - copie **relevés comptes** bancaires **3 derniers mois** avec justificatifs des mouvements créditeurs
- 5°) Justificatifs et pièces relatives à la procédure
  - Copie convocation ou assignation en Justice
- SI APPEL, joindre copie acte de signification ( y compris enveloppe courrier et notice jointe au courrier de signification) copie Jugement lére Instance + tous documents reçus de la Cour d'Appel
  - 6° INDIQUER impérativement la nature de la procédure, la Juridiction saisie, le nom et adresse de l'adversaire,
- 7°) Copie bail + dernière quittance de loyer + quittance E.D.F / TELECOM / EAU [ toutes ces pièces doivent être fournies ) + Copie Carte Grise Véhicule + ATTESTATION SUR l'HONNEUR jointe NB : une attestation d'élection de domicile n'est pas une preuve d'hébergement

SI VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI UN AVOCAT / HUISSIER JOINDRE LETTRE ACCEPTATION SIGNÉE DE SA MAIN

LISTE VALABLE POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS A COMPTER DU 1<sup>èr</sup> JANVIER 2016

LA PRODUCTION DE RENSEIGNEMENTS INEXACTS EST SANCTIONNÉE PAR L'ARTICLE 441-6 DU CODE PENAL À 2 ANS D'EMPRISONNEMENT ET/OU 30000 EUROS D'AMENDE